



À Monsieur le Président du
CHS-CT des Pyrénées Orientales

A Perpignan, Le 02 octobre 2020

Par la présente et par annotation du cahier ad-hoc, conformément aux dispositions des articles 5-5 à 5-9 du décret n°82-453 du 28/05/1982 modifié, le représentant signataire de Solidaires Finances en CHS-CT dépose ce jour un droit d'alerte concernant les agents du service d'accueil de la Côte Vermeille à Perpignan. Ce droit d'alerte est consécutif à une insuffisance flagrante des effectifs de l'accueil, créant un stress très élevé pour l'ensemble des agents effectuant les missions de réception physique du public ainsi que ceux appelés en renfort. L'agressivité montante des contribuables constatée chaque jour et exacerbée par des horaires d'ouverture au public non adaptés, augmente le risque d'agressions devant lequel chaque agent se retrouve confronté. La présence des vigiles ne dissuadera pas un probable excès de colère d'un ou plusieurs contribuables à fleur de peau.

Cela fait déjà de nombreux mois, si ce n'est plusieurs années, que les représentants de Solidaires Finances et CGT Finances tirent le signal d'alarme, sans que la direction de la DDFIP 66 n'y apporte de réponse concrète.

Par la présente, nous demandons à la directrice par intérim de la DDFIP 66 d'agir dans les plus brefs délais.

Vincent PAUMARD